
Création d'une zone multi-loisirs & multi-générationnelle sur terrain non constructible

Izel-lès-Hameau, Pas-De-Calais (62)



Figure 1 : Schéma de spatialisation de la lagune dite "sauvage" - Source : réalisation personnelle

HEMERY Camille

DAE 2016-2017

tuteur : Sébastien LARRIBE

Version du 28 mai 2017

Avertissement

- Le Projet Individuel (PIND) demeure un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'auto-évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises durant l'année mais également de la marge de progression et des éléments qui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur en aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit contribuer à problématiser un sujet tout en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer une étude de terrain orientée et d'en émettre des propositions de projet.

Remerciements

Je remercie en premier lieu Sébastien Larribe pour sa compréhension et ses conseils bienveillants.

Je tiens à remercier M. Benoît Gontier, Maire d'Izel-lès-Hameau qui a su être à mon écoute et porter un véritable intérêt à l'élaboration de mon projet.

Je me permets également de citer Mme Elizabeth Diéval, secrétaire de la mairie d'Izel, qui a su répondre à mes attentes et me renseigner sur les caractéristiques de la population izelloise.

Je remercie enfin mes amis et ma famille qui m'ont été d'une grande aide, tant pour leurs suggestions profitables à l'élaboration de mon projet, tant pour leur soutien permanent.

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	2
REMERCIEMENTS	3
INDEX DES FIGURES.....	6
INTRODUCTION	7
1. ETUDE DE LA COMMUNE ET DU SITE « LAGUNE SAUVAGE ».....	8
1.1 PRESENTATION GENERALE D'IZEL LES HAMEAU	8
1.1.1. <i>Situation géographique et caractéristiques du territoire.....</i>	<i>8</i>
1.1.2 <i>Dynamique locale.....</i>	<i>10</i>
1.1.3. <i>Une commune peu connectée.....</i>	<i>11</i>
1.1.4. <i>Evolution de la population et développement urbain.....</i>	<i>12</i>
1.1.5. <i>Equipements et espaces publics</i>	<i>15</i>
1.1.6. <i>Le PLUI : successeur de la carte communale et conséquences sur les projets de la commune.....</i>	<i>16</i>
1.2. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE.....	20
1.2.1. <i>Localisation et caractéristiques du territoire d'étude.....</i>	<i>20</i>
1.2.2. <i>Objectifs de l'aménagement... ..</i>	<i>22</i>
1.2.3. <i>... A concilier avec les projets adjacents de la commune</i>	<i>23</i>
2. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT POUR « LA LAGUNE SAUVAGE »	25
2.1. PISTES DE REFLEXION... ..	26
2.1.1. <i>...En matière de sécurité</i>	<i>26</i>
2.1.2. <i>... En matière de stratégie.....</i>	<i>28</i>
2.1.3. <i>... En terme de réglementation</i>	<i>29</i>
2.2. AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.....	30
2.2.1. <i>Zone de sécurité et affichages informatifs.....</i>	<i>30</i>
2.2.2. <i>Propositions d'aménagement.....</i>	<i>30</i>
2.3. PARCOURS SANTE	32
2.4. STRUCTURES ET PETITS AMENAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES	33
2.4.1. <i>Reboisement</i>	<i>33</i>
2.4.2. <i>Construction d'un forum.....</i>	<i>34</i>
2.2.4. <i>Inscription de l'espace dans un monde moderne</i>	<i>35</i>

2.2.5. Structures annexes	37
CONCLUSION	39
ANNEXES.....	41
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL DU SITE D'ETUDE.....	41
PLAN DU PARCOURS DE SANTE DE LA VILLE DE HOUILLES.....	42
FICHE DE LECTURE 1 : <u>LE MULTIUSAGE DES ESPACES RURAUX</u>	44
FICHE DE LECTURE 2 : <u>LE REGNE DES LOISIRS</u>	45
BIBLIOGRAPHIE.....	46

Index des figures

FIGURE 1 : SCHEMA DE SPATIALISATION DE LA LAGUNE DITE "SAUVAGE" - SOURCE : REALISATION PERSONNELLE.....	1
FIGURE 3 : SITUATION D'IZEL A L'ECHELLE REGIONALE - SOURCE : GEOPORTAIL.....	8
FIGURE 4 : REPRESENTATION DES AXES PRINCIPAUX (D54, D75) DESSERVANT LES BOURGS LES PLUS PROCHES.....	9
FIGURE 5 : L'ECOLE MATERNELLE EST STRUCTUREE EN 2 BATIMENTS – SOURCE : SITE INTERNET DE LA COMMUNE.....	10
FIGURE 9 : PHOTO AERIENNE D'IZEL-LES-HAMEAU DATANT DE 1950-1965 - SOURCE : GEOPORTAIL.....	14
FIGURE 10 : PHOTO AERIENNE D'IZEL-LES-HAMEAU AUJOURD'HUI - SOURCE : GEOPORTAIL.....	14
FIGURE 11 : REALISATION PERSONNELLE MONTRANT LES DIFFERENTS EQUIPEMENTS/ESPACES PUBLICS D'IZEL - SOURCE : GEOPORTAIL.....	15
FIGURE 12 : UNE ABSENCE EVIDENTE DE TROTTOIR RUE DE BERLES (MARQUAGE ORANGE) - SOURCE : GOOGLE STREET VIEW.....	16
FIGURE 13 : TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT IZELLOISES - SOURCE : RAPPORT SPANC DE 2008.....	17
FIGURE 14 : EXTRAIT DU DOCUMENT PROVISOIRE POUR L'AMENAGEMENT DU RPC BASE A IZEL.....	18
FIGURE 15 : EXTRAIT DU DOCUMENT PROVISOIRE DE L'AMENAGEMENT DU RPC A IZEL CONCERNANT LA MEDIATHEQUE....	19
FIGURE 16 : REALISATION PERSONNELLE METTANT EN VALEUR LE PROFIL ALTIMETRIQUE DE LA ZONE D'ETUDE ET LA PRINCIPALE PARCELLE AGRICOLE IMPACTEE – SOURCE : GEOPORTAIL.....	20
FIGURE 17 : PHOTO DE DECEMBRE 2015 (CF ANNEXES) MONTRANT LE DEBORDEMENT DES EAUX PLUVIALES ET USEES SUR LA LAGUNE.....	21
FIGURE 18 : PHOTO DE LA LAGUNE ACTUELLE (AVRIL 2017) - SOURCE : PERSONNELLE.....	22
FIGURE 20 : PHOTO REPRESENTANT LA CLOTURE ACTUELLE ET LE CARREFOUR DANGEREUX – SOURCE : PERSONNELLE.....	26
FIGURE 24 : PROPOSITION DE TRAJET STRATEGIQUE CONNECTANT LE PROJET DE RPC AVEC LA ZONE D'ETUDE.....	29
FIGURE 26 : MONTAGE DE PROPOSITIONS D'EQUIPEMENTS POUR AIRE DE JEUX - SOURCE : INTERNET.....	31
FIGURE 27 : EXEMPLES D'EXERCICES DESTINES A UN PARCOURS SANTE - SOURCE : SITES DE LA VILLE DE HOUILLES ET DE PCV COLLECTIVITES.....	32
FIGURE 29 : PISTE CYCLABLE FLUORESCENTE A LIDZBARK WARMINSKI EN POLOGOGNE - SOURCE : SITE DE CANAL +.....	35
FIGURE 30 : PHOTO DES VITRAUX PLACES A TOURS NORD JUSTE AVANT LE PONT WILSON (NOVEMBRE 2016) - SOURCE : GOOGLE STREET VIEW.....	36
FIGURE 32 : MODELISATION DE LA TABLE DE PING-PONG DIABOLO - SOURCE : SITE DE LA COMPAGNIE DES LOISIRS DISTRIBUTION (CDLD).....	37
FIGURE 33 : SCHEMA DE SPATIALISATION DE L'AMENAGEMENT SUR LE SITE D'ETUDE - SOURCE : REALISATION PERSONNELLE	38

Introduction

De nos jours, on perçoit une véritable évolution socio-économique de notre société rurale, avec notamment la baisse du nombre d'agriculteurs et l'ascension des loisirs. Les préoccupations environnementales sont d'autant plus fortes. L'ensemble de ces changements a provoqué la naissance de nouveaux enjeux ruraux que ce soit en terme de services ou de production. De plus, les usagers se croisent, se rassemblent, s'évitent... Le défi à relever aujourd'hui est donc de savoir répondre aux attentes des ruraux.

Située à une vingtaine de minutes d'Arras, Izel-lès-Hameau est une commune qui s'inscrit en milieu rural et qui est donc directement touchée par ce nouveau contexte. Autour d'une ambiance conviviale permanente, la municipalité éprouve parfois des difficultés à redéfinir des espaces dans le cadre de ces enjeux nouveaux. S'établissant au cœur du village, la lagune est l'un de ces espaces à reconquérir. Dans une commune où les générations s'entrecroisent, il devient alors un défi pour la commune de revaloriser cet espace pour satisfaire l'ensemble de la population.

En m'appuyant sur la dynamique et la diversité locale, je vais tenter de proposer un projet accessible à la commune qui puisse répondre aux attentes de chacun et d'y mêler les projets adjacents de la commune. Le principal objectif étant que tout le monde puisse y trouver sa place.



Figure 2 : Extrait du plan cadastral du site d'étude - Source : Com de com de l'Atrébatie

Pour éviter toute confusion par la suite, l'appellation « site d'étude » désignera la lagune.

Chapitre 1

Etude de la commune et du site « lagune sauvage »

1.1 Présentation générale d'Izel lès Hameau

1.1.1. Situation géographique et caractéristiques du territoire

Le site d'étude, appelé « lagune sauvage » se situe à Izel-lès-Hameau, commune se tenant en milieu rural dans le département du Pas-De-Calais (62). Elle s'étend sur une superficie de 8,51km², se compose d'environ 700 habitants, ce qui représente une densité de 82 habitants/km². Elle fait partie de la nouvelle Communauté de communes de « Campagnes de l'Artois » qui rassemble désormais 96 communes (34 000 habitants). Se situant sur un territoire sans relief particulier avec une altitude moyenne de 126 mètres, la commune s'inscrit dans la région la plus basse de l'Hexagone.

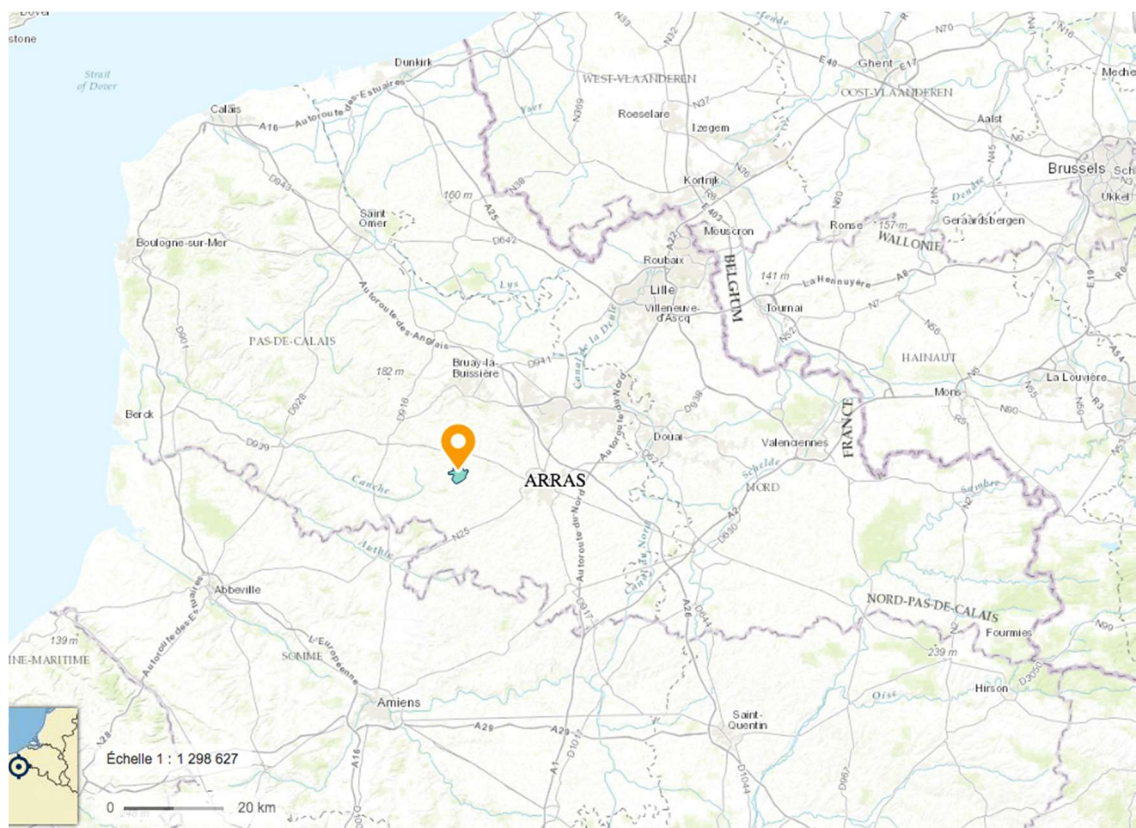


Figure 3 : Situation d'Izel à l'échelle régionale - Source : Géoportail

Izel-lès-Hameau était autrefois bien connecté aux autres villages par son ancienne gare qui permettait de transporter diverses marchandises. Aujourd'hui, seules deux grandes voies de communication permettent de traverser le territoire izellois à savoir la D54 qui relie la commune à la D939, axe historique de communication entre Arras et la côte d'Opale, et la D75 qui permet aux usagers de rejoindre facilement les bourgs alentours (cf **Figure 4**). Ce sont sur ces voies principales de communication que s'est implanté Izel-lès-Hameau. Elles rejoignent les deux parties du village (Izel et le Hameau) ce qui crée la particularité singulière de ce dernier. Malgré cette spécificité, on retrouve un centre existant à ce village qu'on associe à un véritable pôle regroupant mairie, école maternelle, église, salle des fêtes et place. On ne relève cependant pas de « place historique » symbolique présente dans une bonne partie des villages français. On diagnostique donc un manque de lieux de rencontre au sein de la commune malgré le fait que le tissu associatif izellois soit relativement important.



Figure 4 : Représentation des axes principaux (D54, D75) desservant les bourgs les plus proches

1.1.2 Dynamique locale

Par son dynamisme local considérable, Izel lès Hameau se place en bonne position en terme d'attractivité par rapport aux villages avoisinants. En effet, la commune offre divers services de proximité et une liste de 15 associations qui proposent des activités culturelles et sportives. Elles sont gérées par des bénévoles dans une ambiance forte de convivialité.

Ecole

La commune appartient actuellement à un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) qu'elle forme avec deux autres villages. Ce regroupement rassemble six classes du premier cycle. En ce qui concerne Izel, trois niveaux de maternelle répartis en deux classes sont accueillis dans l'école. On y dénombre 29 enfants par classe. Une garderie périscolaire est mise à disposition pour l'ensemble du RPI de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 du lundi au vendredi.



Figure 5 : L'école maternelle est structurée en 2 bâtiments – Source : site internet de la commune

L'école maternelle fait l'objet de toute l'attention de l'équipe municipale relayée par l'association des parents d'élèves. En 2011, une rénovation complète du mobilier a été faite pour permettre à l'ensemble de l'équipe d'enseignants et aux enfants de travailler et de s'épanouir dans des conditions optimales.

L'ensemble des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont été regroupés le vendredi après-midi pour profiter pleinement d'un temps d'animation et de travail manuel. A chaque période, les enfants peuvent parcourir différentes thématiques regroupées au travers

d'activités culturelles (lecture, musique, arts plastiques...), sportives ou citoyennes (environnement, cuisine...).

Vie municipale

Actuellement, l'équipe municipale présente une véritable parité et mixité puisque d'individus composée de 15 membres provenant de milieux sociaux-professionnels différents. Elle anime un véritable projet communal à travers les conseils municipaux mais aussi par le biais de commissions mises en place par l'équipe. Ainsi, on peut retrouver huit commissions thématiques qui se réunissent régulièrement autour d'un référent chargé de présider et d'animer l'assemblée. Si un habitant est intéressé par l'une d'entre elle, il est possible de prendre contact avec la mairie qui transfère la demande au référent : preuve d'une municipalité à l'écoute des habitants. On peut aussi noter la formation d'un Conseil Municipal des Jeunes depuis 2012 qui permet à ces derniers de prendre part à l'action communale.

Commerçants et Artisans

Aujourd'hui, la commune rassemble dix-sept commerçants et artisans installés sur son territoire parmi lesquels on peut citer : Boulangerie, Café-Tabac, Boucherie-Charcuterie, Fleuriste, garage automobile, qui permettent aux habitants de bénéficier de services de proximité.

Associations sportives & culturelles

Izel présente un tissu associatif important et c'est encore aujourd'hui un véritable atout pour la commune. De multiples activités sont proposées à l'ensemble des izellois et aux habitants des communes alentours, et ce, tout au long de l'année. On peut citer la gymnastique, le club de football, l'école de danse, ou encore le stand de tir.

1.1.3. Une commune peu connectée

Par la proximité des bourgs avoisinants (pas plus de 10min en voiture), Izel semble adhérer aux zones alentours plus urbanisées et offrant plus de services. Cependant, le maillage créé par les nombreuses petites routes départementales qui desservent l'ensemble des villages

est confiné et particulièrement tortueux. Cet aspect inflige aux trajets d'être moins sécurisés et confortables entraînant des temps de déplacement prolongés. Ces routes ne sont d'ailleurs pas accommodées pour les modes de transport doux. On peut ajouter qu'en dehors des cars scolaires, il n'y a pas véritablement d'autres moyens efficaces pour rejoindre les différents pôles d'activités (école, lieu de travail...). Ces différentes raisons ont rendu les izellois fortement dépendants de leur propre véhicule. Le recours à la voiture est donc permanent et presque obligatoire pour accéder à l'ensemble des services existants. Le diagramme circulaire ci-dessous montre que 88,8% de déplacements sont effectués en voiture pour se rendre sur le lieu de travail.

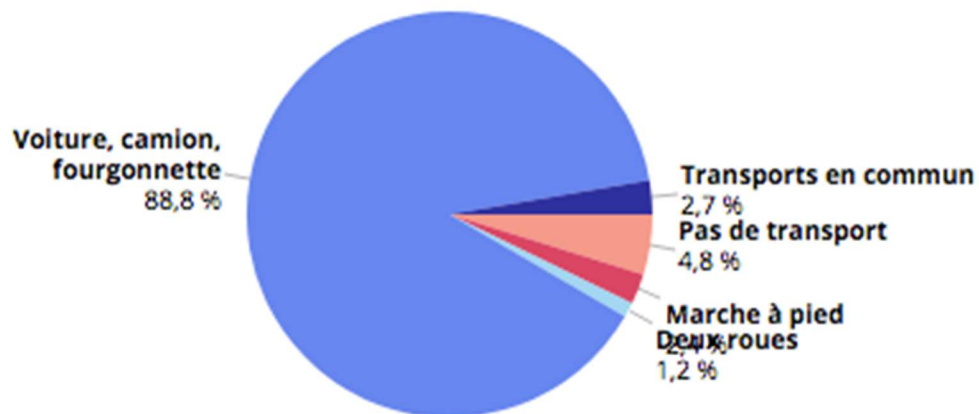


Figure 6 : Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2013 - Source : INSEE

1.1.4. Evolution de la population et développement urbain

La population

La population légale d'Izel était de 722 habitants au 1^{er} janvier 2017. Sur les 15 nouveaux foyers de 2016, la mairie a pu recenser que 4 personnes vivent seules, 1 personne est seule avec un enfant, et qu'il y a 10 couples dont 7 avec enfants. Cette évolution se présente comme un argument supplémentaire pour prouver l'attractivité de la commune, en particulier pour des familles. De plus, d'après la **Figure 7**, on remarque que les 0-14 ans

représentent 20% de la population et cela que ce soit en 2008 ou 2013. Malgré la réalité de cette jeunesse, on ne peut omettre que la population est tout de même vieillissante : entre 2008 et 2013 le nombre de personnes ayant entre 60 et 74 ans a augmenté de près de 5% et on peut ajouter qu'environ 25% des izellois ont entre 45 et 59 ans.

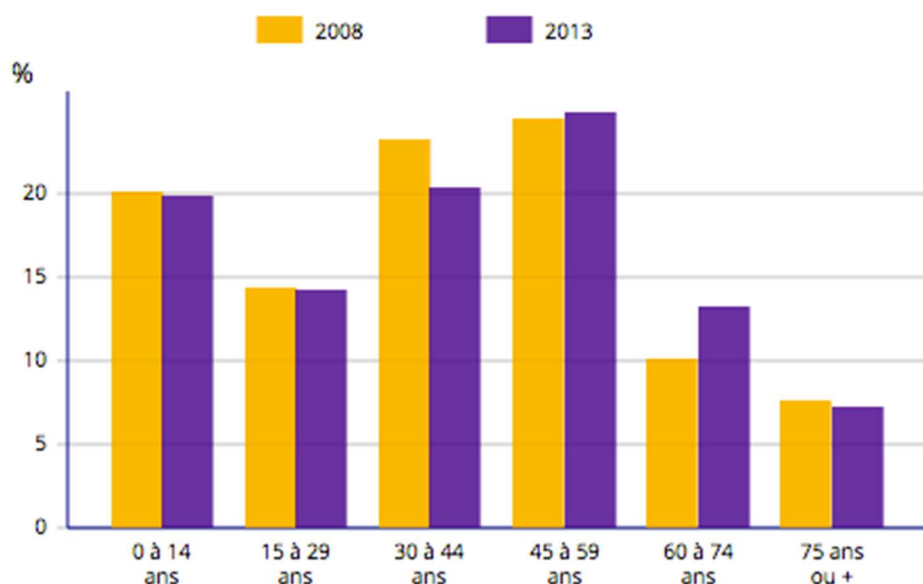
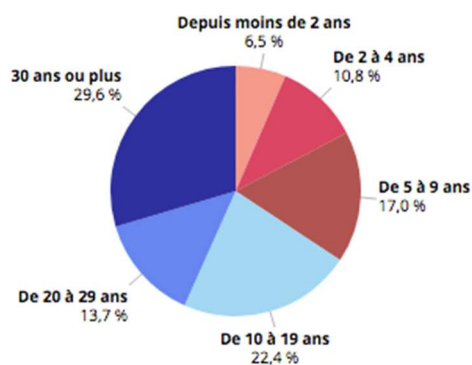


Figure 7 : Population d'Izel par grandes tranches d'âge en 2008 et 2013 - Source : INSEE

Cette tendance est confirmée par la date d'emménagement des ménages qui indique que plus de 65% des izellois sont arrivés il y a plus de 10 ans contre seulement 35% de la population qui s'est installée il y a moins de 10 ans dans le village.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Figure 8 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013 - Source : INSEE

Cette analyse nous fait supposer que l'ensemble des izellois éprouvent, par leur attachement à la commune et leur renouvellement, certaines attentes quant aux activités et loisirs proposés au sein de la commune.

Développement urbain



Figure 9 : Photo aérienne d'Izel-lès-Hameau datant de 1950-1965 - Source : Géoportail



Figure 10 : Photo aérienne d'Izel-lès-Hameau aujourd'hui - Source : Géoportail

Izel est un village qui s'est historiquement construit par l'assemblage d'Izel et de son hameau. Comme beaucoup de villages alentours, le développement urbain (mis en valeur

par les ellipses rouges sur la **Figure 10**) s'effectue souvent le long des axes structurant les entrées et sorties du village (implantation linéaire) mais aussi sur les terrains libres au cœur du village (anciennes pâtures ou jardins). Il semble donc logique que les services de proximité et les différentes activités et équipements proposés par le village soient répartis et aménagés de façon stratégique afin que chaque izellois puisse facilement y accéder.

1.1.5. Equipements et espaces publics

Les structures et équipements présents permettent l'entretien de la dynamique locale. En effet, sur le territoire on peut trouver :

- un stade de football équipé de ses vestiaires et d'une salle de réunion dans un bâtiment HQE,
- dans une ferme réhabilitée, une médiathèque, le café et une salle de musique,
- un bâtiment au centre du village qui regroupe en son sein une salle des fêtes, une partie étant utilisée pour la cantine scolaire, un stand de tir en sous-sol, une salle de dans à l'étage et un espace Multi Accueil Intercommunal pour l'accueil quotidien des enfants de 3 mois à 5 ans (crèche et halte garderie)



Figure 11 : Réalisation personnelle montrant les différents équipements/espaces publics d'Izel - Source : Géoportail

On ne trouve cependant pas d'espaces verts publics tels que des jardins ou un petit parc. Il n'existe aucune aire de jeux pour enfants, ni d'espace détente extérieur.

On retrouve donc de nombreux équipements et espaces publics pour un petit village rural. Malheureusement, il manque une zone destinée à mêler loisirs de plein air ainsi qu'un lieu de rencontre et d'échange entre les différentes générations.

De plus, l'accessibilité entre les différents centres d'intérêts n'est pas toujours garantie en terme de sécurité. Par exemple, l'accès au stade de foot en partant de l'école est un véritable problème par sa dangerosité. La **Figure 12** montre que la rue de Berles est dépourvue de trottoir à son embouchure alors que le croisement s'ouvre à la rue de Tilloy qui est très fréquentée.



Figure 12 : Une absence évidente de trottoir rue de Berles (marquage orange) - Source : Google Street View

1.1.6. Le PLUI : successeur de la carte communale et conséquences sur les projets de la commune

La fusion des 3 communautés de communes (dont celle d'Izel, l'Atréabatie) a donné naissance à la nouvelle intercommunalité « Campagnes de l'Artois » certifiée depuis le 1^{er} janvier 2017. Avant cette union, Izel était sous la carte communale et va prochainement devenir tributaire d'un PLUI géré par la communauté de communes. Ce rassemblement entraîne pour la commune de mettre en pause ses différents projets car il se peut qu'ils

soient corrigés par la communauté de commune naissante. Le PLUI devient donc un enjeu majeur pour l'avenir d'Izel.

Projet d'assainissement collectif

Actuellement, Izel-lès-Hameau est doté d'un assainissement individuel. Le rapport du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de 2008 montre que 86% des installations ne sont pas aux normes.

Par décision du conseil municipal du 29 octobre 2008 (cf **Figure 13**), la commune a opté pour gérer l'assainissement de manière collective. La volonté de la commune était de passer à ce type d'assainissement pour trouver une issue technique répondant aux normes environnementales. En effet, les eaux usées des assainissements individuels non conformes auxquelles s'ajoutent les eaux pluviales se rejoignent actuellement au point topographiquement le plus bas du village et ce stockage entraîne des débordements de, ce qu'on appelle, « la lagune » sur des terres agricoles exploitées.

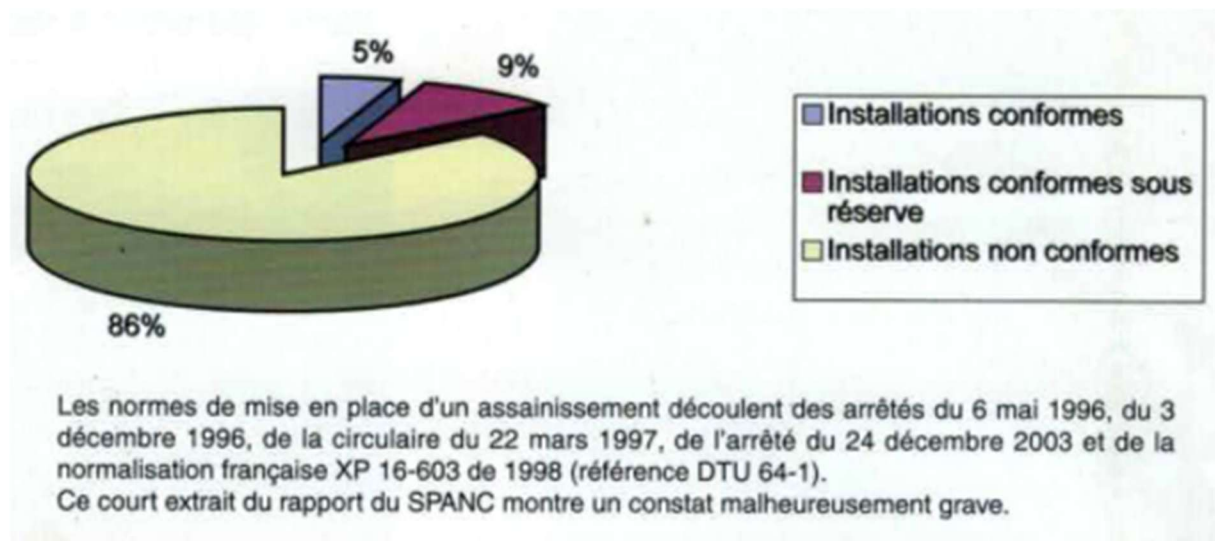


Figure 13 : Taux de conformité des installations d'assainissement izelloises - Source : Rapport SPANC de 2008

Cependant, suite à la création de la nouvelle intercommunalité, la mise en œuvre de l'assainissement collectif se retrouve en suspens alors que les travaux devaient être engagés en février 2017.

Projet de RPC : « Huit communes unies autour d'une vision d'avenir »

Le Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) est un autre projet innovant pour la commune. Actuellement, le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) rassemble seulement 3 communes, dans lesquelles sont réparties les différentes classes de l'enseignement primaire. La salle des fêtes d'Izel a été aménagée il y a environ 20 ans pour accueillir la cantine et la garderie. L'idée du RPC se base sur le regroupement de toutes ces classes sur un seul et même site ce qui permettrait d'offrir tous les services, sans oublier les TAP et la médiathèque, et de réduire les déplacements en bus. Il s'agit d'une initiative collective visant à inscrire l'école en milieu rural dans une dimension nouvelle, plus moderne et mieux adaptée aux évolutions de la société. Plus précisément, le projet porte sur la création d'une grande unité comprenant 10 classes et 2 cours de récréation séparées pour l'élémentaire et la maternelle. La construction d'une cantine et d'une garderie est également prévue. L'ensemble est prévu pour accueillir 240 enfants.

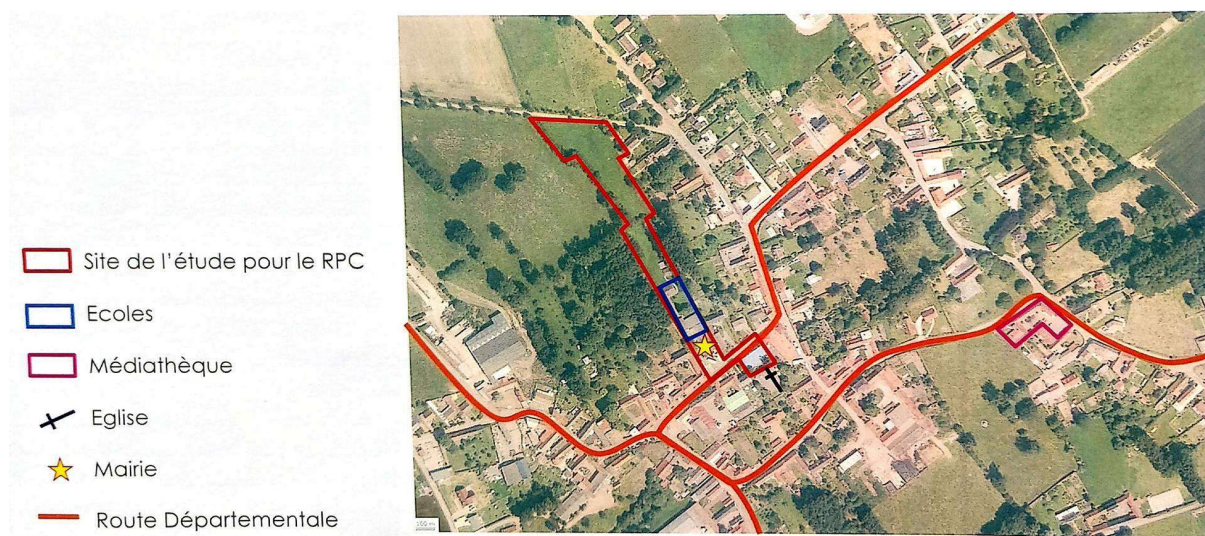


Figure 14 : Extrait du document provisoire pour l'aménagement du RPC basé à Izel

En accord avec le projet de RPC : remaniement de la médiathèque

Forte de ses 358 adhérents, la médiathèque s'inscrit comme un élément central pour les izellois, qu'ils soient petits ou grands. Dans cet espace, CD, DVD, livres, magazines sont à disposition et peuvent être empruntés. Il s'agit d'un ancien corps de ferme accueillant

également le café, l'école de musique à l'étage du café, d'un logement. La réflexion quant à la médiathèque s'est portée sur un éventuel remaniement. En effet, il s'agit d'un lieu convivial, d'animation, de découvertes et rencontres, ouverts à tous. La commune projette donc de mettre en avant cet espace qu'elle perçoit désormais comme un atout. Après avoir effectué des pistes de réflexion en accord avec le projet de RPC, deux scénarii ont été proposés : soit créer une extension qui permettrait d'aménager de manière plus confortable les espaces de consultation, soit d'utiliser les locaux occupés par le café qui présentent des surfaces suffisantes et adaptées pour accueillir la médiathèque (il s'agirait d'inverser café/médiathèque ; qui correspond respectivement à A et E sur la **Figure 15**). Ce remaniement permettrait le développement de nombreuses animations jusqu'alors impossibles dû à un manque de place incontestable.

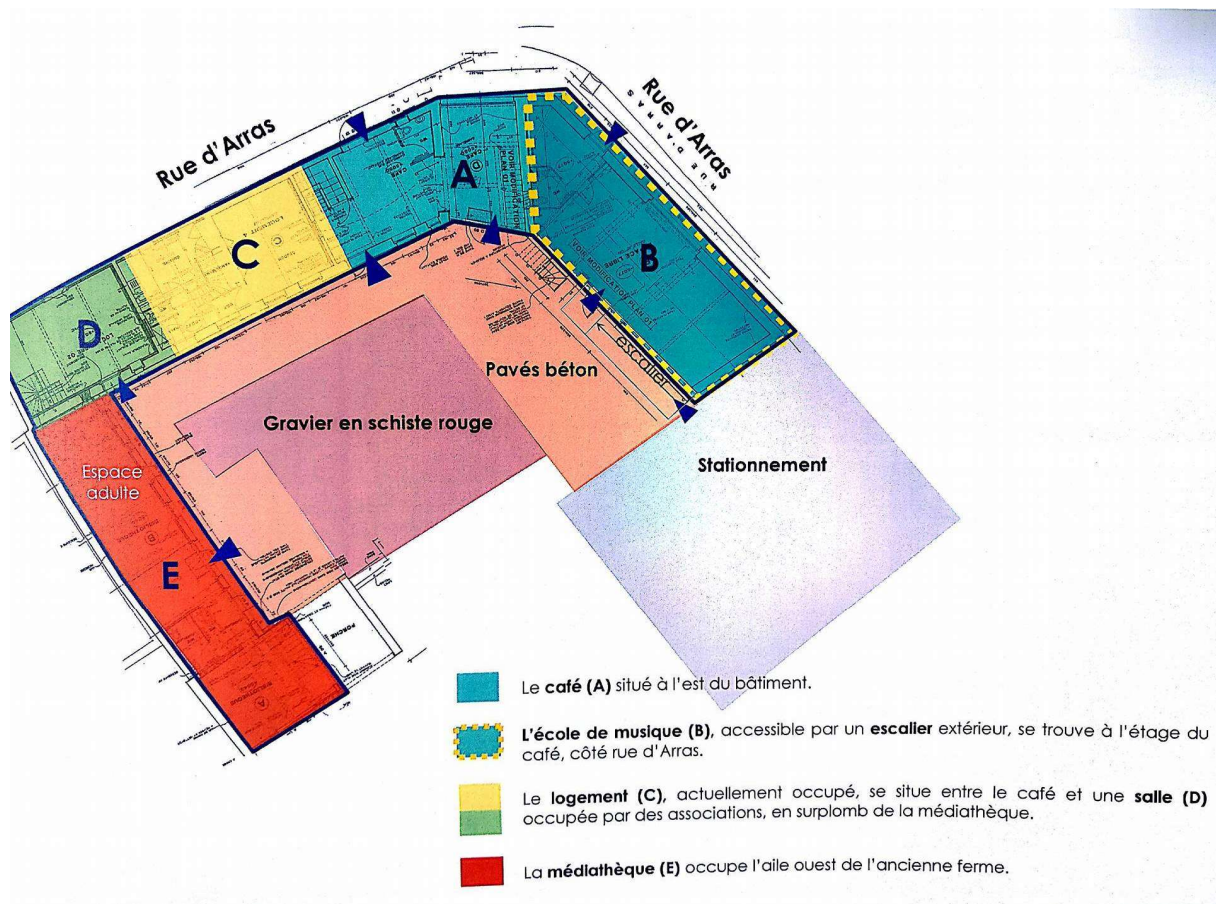


Figure 15 : Extrait du document provisoire de l'aménagement du RPC à Izel concernant la médiathèque

1.2. Présentation du site d'étude

1.2.1. Localisation et caractéristiques du territoire d'étude

Situé au point topographiquement le plus bas de la commune, le site d'étude correspond à une parcelle agricole, actuellement non exploitée. Cette parcelle d'environ 6500m² (cf **Figure 16**) reçoit depuis des années une parties des eaux pluviales et eaux usées de la commune. Elle présente un aspect de lagune « sauvage » et des problèmes de pollution dus à la qualité des eaux de ruissellement. Ces problèmes de ruissellement, auxquels est régulièrement confrontée Izel, sont dus au fait que la commune soit implantée sur un léger relief, légèrement vallonné. De plus, les eaux des surfaces imperméabilisées sont orientées vers le cœur du village ce qui confirme un ruissellement concentré au niveau de la lagune. Il n'existe pas d'exutoire adapté, l'eau provoque donc une érosion des terres agricoles situées à l'aval un fort endommagement des cultures présentes.

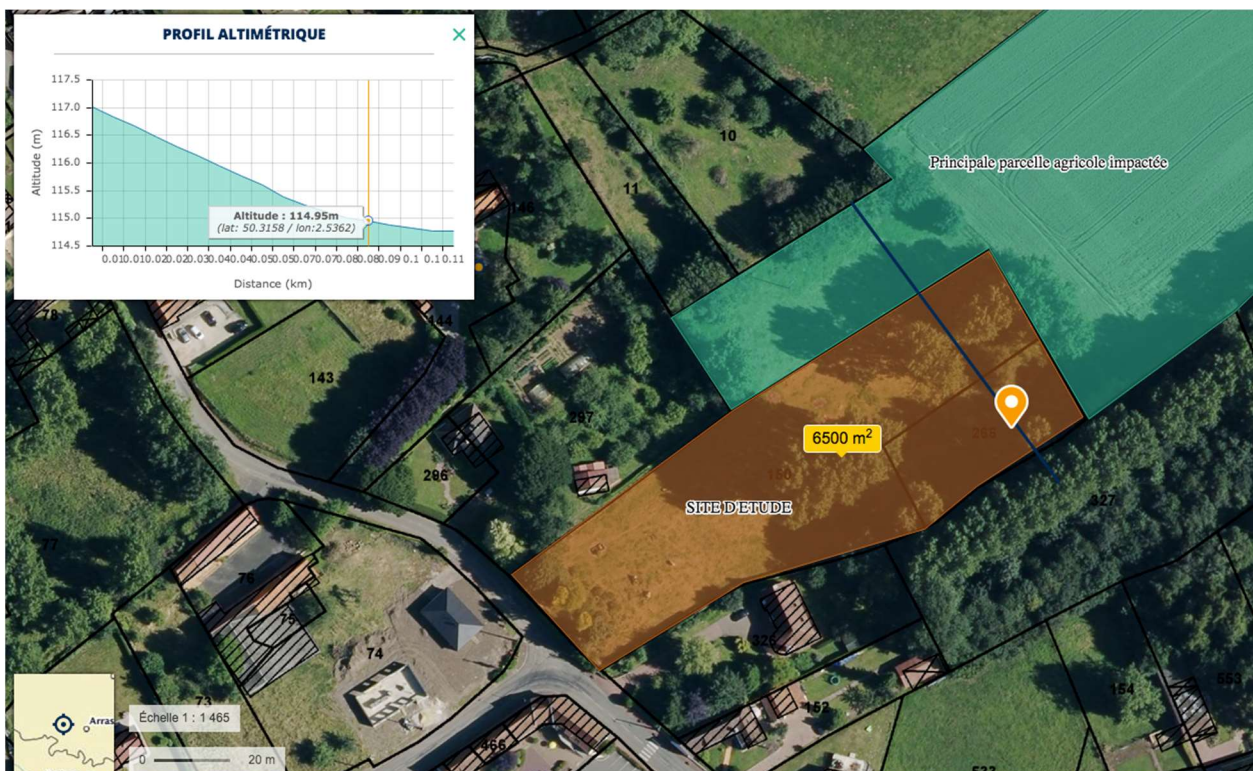


Figure 16 : Réalisation personnelle mettant en valeur le profil altimétrique de la zone d'étude et la principale parcelle agricole impactée – Source : Géoportail



Figure 17 : Photo de décembre 2015 (cf Annexes) montrant le débordement des eaux pluviales et usées sur la lagune

L'ensemble de ces difficultés empêche la possibilité d'exploiter le terrain, que ce soit à destination de l'agriculture ou d'une construction.

Pour palier à ces problèmes et y mettre un terme, la commune projetait de mettre en place un assainissement collectif qui est, on le rappelle, en suspens pour le moment.

D'autre part, une étude de perméabilité du sol réalisée en Août 2013 a révélé la présence de limons argileux et pas de craie, ce qui a définitivement classé la lagune comme ne pouvant accueillir une station de traitement des eaux usées du futur assainissement collectif.

En parallèle, Izel a fait appel à l'Etablissement Public Foncier (EPF) afin de gérer cette parcelle dans le cadre de l'enjeu intercommunal de gestion de la ressource en eau et des milieux associés. Comme prévu, l'acquisition du terrain a donc été faite par l'EPF qui prévoit la réalisation de travaux de renaturation afin de ralentir et de stocker l'eau avant de la restituer dans la nature.

Une fois ces travaux terminés, ce terrain, placé au cœur même du village, peut être une opportunité d'aménagement pour créer un espace de nature pour les habitants. Il suffit de mettre en valeur écologiquement l'ensemble du site qui demeurera de toute manière le point bas de la commune.

1.2.2. Objectifs de l'aménagement...

Le principal objectif de l'aménagement de la lagune consiste à saisir l'opportunité d'apporter une nouvelle force au dynamisme actuel de la commune tout en étant en adéquation avec la modernité des autres projets. Il s'agit de donner un nouveau rôle à ce terrain qui, jusqu'à présent, servait de pâture pour les chevaux.



Figure 18 : Photo de la lagune actuelle (avril 2017) - Source : Personnelle

L'évaluation des problèmes et atouts de la commune qui a été faite dans la première partie montre que malgré l'attractivité de la commune, certains éléments sont morcelés et mal agencés. Il manque une certaine cohérence et logique entre les différentes activités et animations au sein du territoire.

Dans un premier temps, le manque de lieux de rencontre au niveau central freine la cohésion sociale. Par exemple, la conduite des enfants à l'école représente en général le seul moment de rencontre entre les parents. Par ailleurs, l'absence d'espaces verts publics contribue également à ce manque d'interaction entre les habitants.

Le dynamisme et les activités proposées forment ensemble un véritable atout pour Izel. Cependant, il manque certaines structures publiques rendant dépendante la commune des bourgs avoisinants proposant ces installations. La connexion à ces derniers étant limitée et obligeant les usagers à utiliser la voiture pour s'y rendre, il paraît logique de penser qu'Izel puisse d'approprier son propre espace multi-loisirs.

Le projet d'aménagement sur le site de la lagune doit offrir un espace multi-générationnel pour prendre en compte la diversité de la population : rendre compatibles les intérêts de familles avec enfants récemment installés sur la commune et les izellois plus âgés. Il s'agit de mettre en place un lieu conciliant activités ludiques et espace de détente.

Forte de ses 6500m², la lagune se révèle être une opportunité suffisante en terme d'espace pour accueillir diverses structures répondant aux attentes des habitants sans impacter sur sa biodiversité.

Enfin, la commune étant composée de centres d'intérêts diversement répartis sur le territoire, une stratégie doit être mise en place en terme de connexion entre ces espaces pour favoriser la sécurité des personnes.

1.2.3. ... A concilier avec les projets adjacents de la commune

Dans un premier temps, il est important de souligner que le site de la lagune se situe au cœur du village et en face de la médiathèque, de la salle de musique et du café. Seule la rue d'Arras sépare ces deux espaces. Le site d'étude se place donc dans une position avantageuse quant à sa proximité avec un centre d'activité important du village.

Le remaniement de la médiathèque pourrait être en accord avec le projet d'aménagement de la lagune où ce dernier pourrait devenir un lieu récréatif associé aux activités de la médiathèque (lecture en plein air, récréation entre deux activités...).

Ensuite, le projet de RPC pourrait lui aussi trouver un intérêt à s'allier au site de la lagune : les classes d'enfants pourraient associer activités à la médiathèque et pause récréative. Cependant, se trouvant à l'opposé du site de la lagune, une stratégie doit être mise en place pour élaborer un trajet piétonnier agréable et sécurisé pour se rendre du RPC au terrain de jeux.

Les travaux d'assainissement pourraient constituer une opportunité pour intégrer ce problème de sécurité. En effet, les premiers travaux se dérouleraient rue de Tilloy et rue de Berles, zone où il manque considérablement de trottoir. Ce serait l'occasion de réaménager la voie et d'y ajouter un trottoir sécurisé.

Chapitre 2

Propositions d'aménagement pour « la lagune sauvage »

Prenant en compte que la lagune se situe sur des parcelles où la surface est en partie non constructible, il s'agit de trouver des structures modernes qui respectent cette contrainte. Par ailleurs, comme l'objectif principal est, on le rappelle, de créer une zone multi-loisirs/multi-générationnelle, il convient de mêler de nouveaux éléments de façon à contrecarrer la barrière des générations. Le projet a donc pour vocation d'établir un effet de connexion entre les différentes structures. La surface s'évaluant à presque un demi-hectare,

Par ailleurs, ce défi doit se restreindre à un budget abordable pour la commune. Nous allons donc, par la suite, tenter de trouver des solutions d'aménagement durables et financièrement raisonnables tout en reconquérant l'espace délaissé de la lagune.

Dans cette partie, nous allons en grande partie nous appuyer sur le projet de RPC pour répondre aux enjeux de l'école rurale. Il s'agit de développer l'attractivité du territoire de manière durable et de concevoir un outil qui offre une réponse globale aux enfants et aux familles.

Dans un premier temps, nous étudierons des pistes de réflexion en terme de sécurité pour cette zone de rencontre, mais aussi l'aspect stratégique. Ensuite, nous exposerons les différents projets qui pourront s'installer sur le terrain.

2.1. Pistes de réflexion...

2.1.1. ...En matière de sécurité

Sécurité autour du site

Dans un premier temps, il est primordial de prendre en compte un certain nombre de dangers extérieurs au site d'étude. On peut citer les voies de communication pour véhicules à moteur, les parkings, les installations dangereuses comme les transformateurs électriques (cf **Figure 21**).

La lagune étant située à proximité du carrefour croisant la rue d'Arras (axe principal de communication d'Izel) il convient d'installer une clôture qui sera elle-même sans danger. On propose d'installer une clôture aux finitions arrondies qui s'harmonise avec la haie déjà présente. Cette clôture sera disposée à présenter une entrée seulement, au même emplacement qu'actuellement. En effet, cette dernière est relativement bien placée car assez éloignée du carrefour dangereux (cf **Figures 20** et **21**).



Figure 19 : Exemple de clôture aux bords arrondis - Source : Jacksons Clôtures

Figure 20 : Photo représentant la clôture actuelle et le carrefour dangereux – Source : Personnelle





Figure 21 : Photo représentant l'entrée de la lagune et un transformateur électrique à sécuriser - Source : Google Street View

Propositions d'aménagement : définir une zone 30 pour la cohabitation entre les différents usagers

Une zone 30 peut être réalisée quand il s'agit d'une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse est limitée à 30km/h. La route est autorisée à double-sens pour les cyclistes et les entrées/sorties de la zone sont annoncées par une signalisation précise (cf **Figure 22**). L'ensemble de la zone est alors aménagé de façon cohérente avec la limitation à 30km/h (cf **Figure 23**).

Cet aménagement serait idéal pour réguler la circulation des véhicules motorisés en approche du carrefour où se situe notre zone d'étude. Il permettrait d'instaurer un équilibre entre les pratiques locales et la fonction circulatoire (en limitant la vitesse des véhicules). Cet agencement a aussi pour but de favoriser la marche et l'usage du vélo. Dans notre cas, cela donnerait davantage de place aux piétons et cyclistes et ces derniers auraient moins à craindre la dangerosité du carrefour.



Figure 22 : Panneaux B30 et B51



Figure 23 : Tentative d'aménagement d'un dos d'âne à l'approche du carrefour - Source : réalisation personnelle

Aménagement paysagé

« L'environnement à risques » fait aussi référence à l'aménagement paysagé au sein du site. En aucun cas il doit représenter une source de dangers pour les enfants. Par exemple, il ne faut pas que les branches des arbres soient trop basses, ou que des plantes toxiques, piquantes, à épines soient présentes sur l'ensemble du site. L'aménagement paysagé doit donc être envisagé avec précaution et est à entretenir de façon durable.

2.1.2. ... En matière de stratégie

L'aménagement de la lagune prévoit, on le rappelle, d'être en accord avec le projet de RPC. Il faut dans ce cas établir un chemin stratégique qui relie le futur emplacement du RPC à la zone. En supposant que les travaux d'assainissement permettront d'établir des trottoirs sécurisés au niveau du carrefour rue de Tilloy/rue de Berles, et que l'aménagement d'une zone 30 sera réalisé, on peut imaginer le trajet suivant :

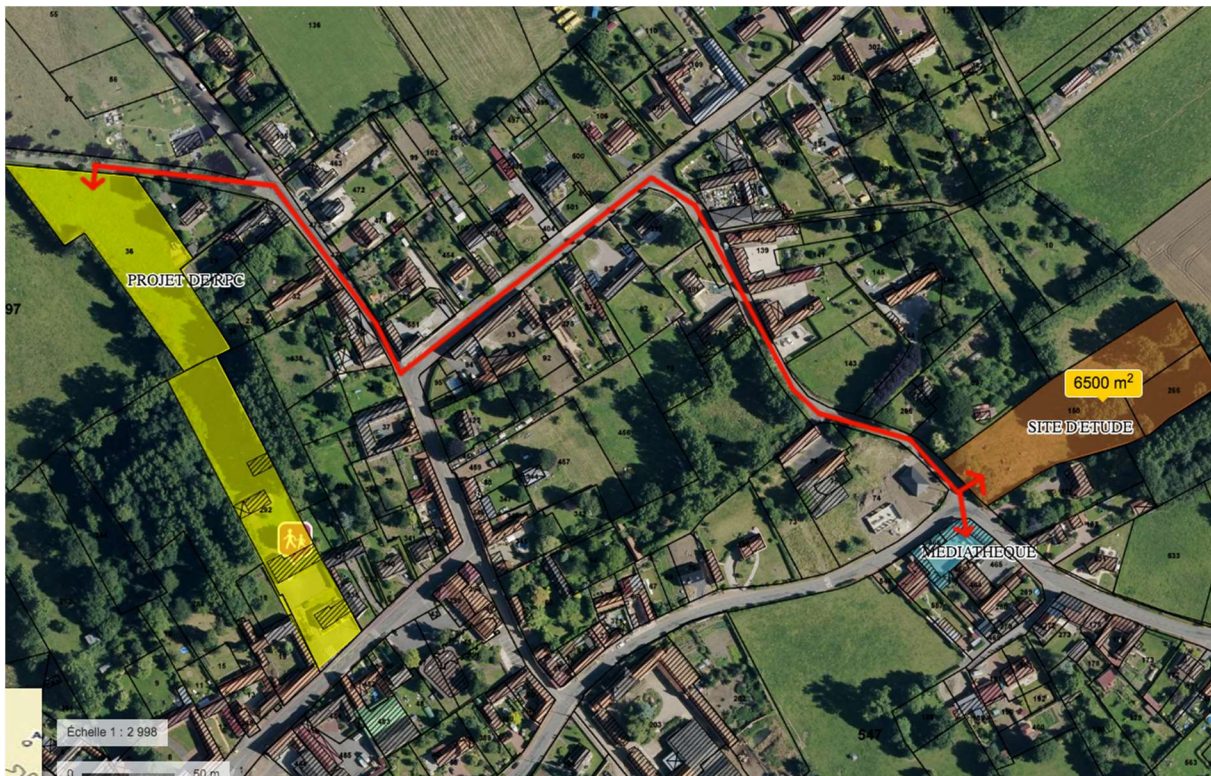


Figure 24 : Proposition de trajet stratégique connectant le projet de RPC avec la zone d'étude

Le trajet pourrait ainsi se faire à pied, en toute sécurité et pourrait rejoindre par la même occasion la médiathèque située presque en face de la lagune.

2.1.3. ... En terme de réglementation

De nos jours, les aires de jeux et de loisirs se développent de plus en plus dans les communes et ont pour vocation à accueillir le public. Cependant, il est possible qu'elles soient source de nuisances sonores ou trouble du voisinage... De ce fait, le Maire peut, par prévention et en prenant effet de ses fonctions de police générale, restreindre l'accès à une aire de jeux par des prescriptions relatives aux horaires d'accès (d'après la loi L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales).

Pour ce qu'il s'agit de mon projet, j'ai supposé qu'il n'y aurait pas de nuisances sonores ou trouble du voisinage compte tenu du fait qu'il s'agisse d'un petit village rural. Cependant, la clôture à l'entrée sera apte à être fermée à clé en cas de problème et permettra de restreindre l'accès aux véhicules à moteur, même porte ouverte, par des plots.

Les parcelles étudiées concentrant 6500m² (ne dépassant donc pas 2 hectares), il est utile d'ajouter qu'il ne nécessite pas de permis pour aménager l'espace. (d'après le Code l'Urbanisme, R.421 – 19h).

2.2. Aménagement d'une aire de jeux

Implantés dans la plupart des zones urbaines françaises et européennes, les aires collectives de jeux sont soumises à une lourde réglementation comme vu précédemment concernant les aires multi-loisirs en général. Elle a été remise à niveau courant 2008 et nous allons tenter de nous appuyer dessus pour ensuite élaborer le projet d'aire de jeux sur la lagune.

2.2.1. Zone de sécurité et affichages informatifs

Une zone de sécurité est à délimiter pour faire en sorte qu'il y ait une distance convenable entre les différents équipements de jeu. Ces derniers doivent être implantés de façon à ne pas présenter de risques pour la sécurité des usagers. Cette zone de sécurité doit être conçue de façon tridimensionnelle (hauteur, largeur, longueur) pour chaque équipement. Elle est propre à chaque équipement : par exemple, une balançoire demandera une zone de sécurité plus grande que celle d'une pyramide en filet de corde armée.

Ensuite, chaque équipement doit être pourvu d'un affichage informatif, surtout à l'attention des adultes accompagnant les enfants. Ces panneaux ont deux objectifs :

- permettre de savoir qui contacter en cas d'accident ou de problème
- encourager la bonne utilisation des équipements en informant sur l'âge auquel sont destinées les structures

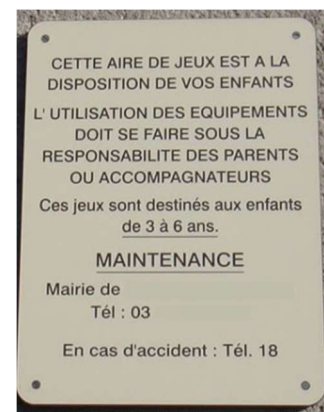


Figure 25 : Exemple d'affichage informatif

2.2.2. Propositions d'aménagement

Tout d'abord, il faut qu'il y ait une certaine logique quant à la disposition des installations. En effet, on aura plus tendance à placer les équipements pour les plus petits au centre de façon à ce que les adultes accompagnateurs puissent toujours surveiller et encadrer leurs enfants. Dans la même idée, plus on s'éloigne de ce centre, plus les équipements seront attribués aux

plus grands. Le concept étant toujours de conserver une zone « détente » pour les adultes entre les zones attribuées aux plus petits et les zones réservées aux enfants plus âgés.

Pour les petits (18 mois – 5 ans)

Premièrement, il s'agit de placer un équipement construit sur un sol souple pour absorber l'impact en cas de chute de l'enfant. J'ai décidé que ce sol sera en moquette gazon afin de se fondre au mieux au terrain verdoyant de la lagune. Par ailleurs, il ne nécessite pas d'entretien particulier ce qui est un avantage pour le personnel municipal. Jeux à ressort, balançoire nacelle bébé, toboggan, marelle, ou encore cabane en bois seront installés sur ce type de sol. Pour un aspect plus ludique, des formes de couleurs pourraient être implantées en supplément dans la moquette gazon pour créer un autre jeu pour les enfants.

Pour les plus grands (5 ans et plus)

Située sur la partie extérieure de l'aire de jeux, la zone des plus grands exige également l'installation d'une base en sol souple : personne n'est à l'abri des petites chutes, même les plus grands ! Une pyramide en filet de corde armée sera installée ainsi qu'une cabane sur pilotis et d'un petit mur d'escalade.



Figure 26 : Montage de propositions d'équipements pour aire de jeux - Source : internet

Pour les accompagnateurs

Entre les deux zones d'aire de jeux seront installés des bancs, tables de pique-nique et chaises longues réglables pour la détente des adultes qui pourraient surveiller les enfants tout en échangeant avec les autres parents. La possibilité de déjeuner sur place serait possible, des poubelles devront être mises à disposition.

Aspect esthétique

Tout comme les formes de couleurs, je ferai en sorte que des éléments artistiques ou « fait-main » soient implantés dans le sol souple. Par ailleurs, dans une dimension plus ludique, il y aurait la possibilité d'associer les enfants du RPC en proposant le projet d'imaginer et de construire une structure décorative en lien avec les arts visuels et de l'installer sur l'aire de jeux.

2.3. Parcours santé

Le parcours santé consiste à effectuer une promenade sportive rythmée par un ensemble d'activités. De nos jours, la musculation est une pratique en pleine expansion. Cependant, les ruraux ont souvent recours à leur voiture s'ils sont adeptes de musculation en salle, ces dernières se trouvant généralement en villes... Par ce parcours de santé au cœur du village, il serait possible pour les jeunes izellois (adultes ou jeunes adultes) de bénéficier de structures basiques pour la musculation. Par ailleurs, ces installations ne demandent pas un coût très élevé ni beaucoup d'entretien, paramètres avantageux pour la commune.



Figure 27 : Exemples d'exercices destinés à un parcours santé - Source : sites de la ville de Houilles et de PCV collectivités

S'adressant aux adolescents et aux adultes, j'ai décidé que le parcours se composera de 8 exercices (comme celui de la ville de Houilles, cf **Annexes**) qui s'enchaînent comme le déroulement classique d'une séance physique. A chaque exercice est indiqué la nature de l'exercice, le degré de difficulté. Ce parcours sera placé en continuité du côté droit de la lagune, c'est-à-dire sur 140m de long environ (estimation Geoportail). Le nombre d'exercices s'élevant à 8, j'ai donc choisi de les placer à environ 17 mètres les uns des autres.

2.4. Structures et petits aménagements supplémentaires

2.4.1. Reboisement

Pour plusieurs raisons, je souhaite reboiser une bonne partie de la lagune. En premier lieu, le reboisement se révèle être une lutte efficace contre le ruissellement, ce qui serait un avantage compte tenu des difficultés de la lagune à régulièrement se retrouver en submersion d'eau. Ensuite, ces nouvelles plantations permettraient d'amplifier la diversité en plein cœur du village. Cette variété de plantes serait une opportunité pour les enseignants d'emmener leur classe sur le site et constituerait un support pour l'enseignement de la découverte du monde végétal. En effet, ce serait la possibilité d'initier les enfants à l'environnement et à sa préservation. Dans le même cadre, un panneau récapitulatif des différentes espèces sera implanté sur la zone et les enfants devront les reconnaître.

L'ensemble des nouvelles pousses sera entretenu par la municipalité. Ces arbres seront plantés de façon à procurer de l'ombre au niveau de la partie intermédiaire entre les deux zones d'aire de jeux mais aussi le long du parcours santé. En effet, il faut que l'espace reste praticable pour les personnes vulnérables (enfants et personnes âgées) et lors des fortes chaleurs l'été. L'extrémité de la lagune sera plus dégagée pour conserver une zone d'ensoleillement.

En me basant sur le PLUI de l'ancienne communauté de communes à laquelle appartenait Izel, j'ai construit une liste non exhaustive de propositions d'essences intéressantes à implanter (communes à la région):

- Chêne pédonculé ou rouvre

- Frêne
- Peuplier cultivé
- Tilleul
- Grand érable
- Hêtre & charme (qui pourraient constituer une haie par exemple)

On peut noter que dans 95% de la surface régionale, l'essence principale est feuillue. Et parmi cette dernière, le chêne rouvre ou pédonculé est l'espèce la plus représentée. Il est donc logique de le replacer sur le terrain. Des arbres fruitiers tels que des pommiers pourraient aussi être plantés.

J'ai pensé qu'il serait aussi plaisant d'y mêler un mélange d'arbustes, de vivaces et de graminées tels que le fusain d'Europe, de la Sauge Russe pour son violet éclatant, de l'Amourette, ou encore de la *Gaura Lindheimeri*.



Figure 28 : Photo de la *Gaura Lindheimeri*

2.4.2. Construction d'un forum

Pour les réunions en famille, entre amis ou pour faciliter aux enseignants le regroupement de leurs classes, je souhaite construire un forum. Ce dernier sera placé à l'extrémité de la lagune (à l'opposé de l'entrée). Une construction « mi-bois / mi-végétalisé » me semble judicieuse pour s'intégrer dans l'environnement du terrain. J'ai estimé qu'il était logique de le concevoir sous forme de triangle droit isocèle et qu'il s'élèverait à 30m² (estimation Geoportail) pour une hauteur relativement basse d'environ 1,80m. Dans le souci de ne pas impacter le sous-sol, j'ai opté pour un amphithéâtre hors-sol et composé de seulement 2 à 3 rangs maximum. Le forum pourrait par ailleurs accueillir de petites représentations théâtrales élaborées par l'équipe enseignante mais aussi des concerts de l'harmonie locale. Pour une surface de 30m², une hauteur de et sachant qu'il faut compter une occupation de

50cm par personne, j'ai estimé que cet agencement pourrait accueillir une vingtaine de personnes.

2.2.4. Inscription de l'espace dans un monde moderne

Dans une société où l'aspect esthétique a pris beaucoup de valeur, j'ai pensé qu'il serait amusant d'associer à l'espace des structures atypiques pour éveiller la curiosité de chacun. J'ai choisi de jouer avec la lumière et les couleurs, les deux ayant pour valeur d'égayer le site. De plus, dans le climat des Hauts-De-France, on ne rapporte que très rarement ces « valeurs » à la région...

J'ai donc envisagé de placer un bitume phosphorescent à certains endroits du site pour mettre en valeur la zone une fois la nuit tombée. La fluorescence résulte des particules luminescentes qui emmagasinent la lumière du soleil la journée et qui ont la faculté de dégager une curieuse lumière la nuit. Ces particules pourraient être mixées avec le béton à l'entrée de la zone pour interpeller la curiosité les usagers de la route. Il conviendrait d'ailleurs de l'appliquer sur l'ensemble des parties bétonnées pour pouvoir s'y balader en fin de soirée et découvrir un espace différent de celui perçu en journée.



Figure 29 : Piste cyclable fluorescente à Lidzbark Warminski en Pologne - Source : site de Canal +

Ensuite, j'ai projeté d'installer une structure combinant des vitraux : à la lumière du soleil, ces derniers entraîneraient des reflets colorés au sol. En s'inspirant des vitraux établis à Tours Nord, à l'entrée du pont Wilson, il serait judicieux de les placer sur un sol blanc. Pour évoquer et rappeler le principal composant du sous-sol des Hauts-De-France, j'ai choisi que l'implantation des vitraux se ferait sur de la craie blanche.



Figure 30 : Photo des vitraux placés à Tours Nord juste avant le Pont Wilson (novembre 2016) - Source : Google Street View

Finalement, malgré le fait que les submersions d'eau étaient source de conflits, j'ai pensé qu'il serait intéressant de rappeler que la lagune était une zone humide avant l'intervention de l'EPF. Pour ce faire, j'ai choisi d'installer un bassin miroir. En s'appuyant sur le site de *Rustica*, il est expliqué qu'il s'agit d'une tâche de grande ampleur



Figure 31 : Exemple de bassin miroir - Source : Aménagement du jardin

(pour un bassin de 50m²) mais que sa réalisation est loin d'être impossible. De plus, sa construction n'a pas de réel impact sur le sous-sol car il n'est pas nécessaire de creuser une fosse. Les enfants pourraient y patauger l'été et ce serait aussi l'occasion d'amener une trame bleue à Izel, la commune étant dépourvue de cours d'eau et de fontaine.

2.2.5. Structures annexes













L'ensemble de ces aménagements étant principalement destinés aux izellois et aux classes d'enfants du RPC, l'accès à la « nouvelle lagune » sera limité aux piétons et aux cyclistes. Pour ces derniers, un râtelier au sol basique pouvant accueillir 10 à 20 vélos sera installé directement à l'entrée du terrain.

Pour diversifier les activités, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'ajouter une table de Ping-Pong sur un sol bétonné. En effet, par sa simplicité, ce sport a la particularité de satisfaire toutes les générations. J'ai donc choisi le modèle de table *DIABOLO* car elle est robuste, résistante, et présente des coins arrondis pour une meilleure sécurité. Par ailleurs, on peut noter que le décalage particulier des pieds permet le passage d'un fauteuil roulant.



Figure 32 : Modélisation de la table de Ping-Pong DIABOLO - source : site de la Compagnie Des Loisirs Distribution (CDLD)

LÉGENDE

- | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
|  | zone 18mois - 5ans |  | cheminement parcours santé |
|  | zone intermédiaire |  | ateliers du parcours santé |
|  | zone 5ans et plus |  | banos , tables de pique-nique |
|  | herbe + fleurs |  | forum |
|  | bitume phosphorescent |  | équipements aire de jeux |
|  | périmètre de sécurité |  | table de ping - pong |
|  | bassin miroir |  | arbres |

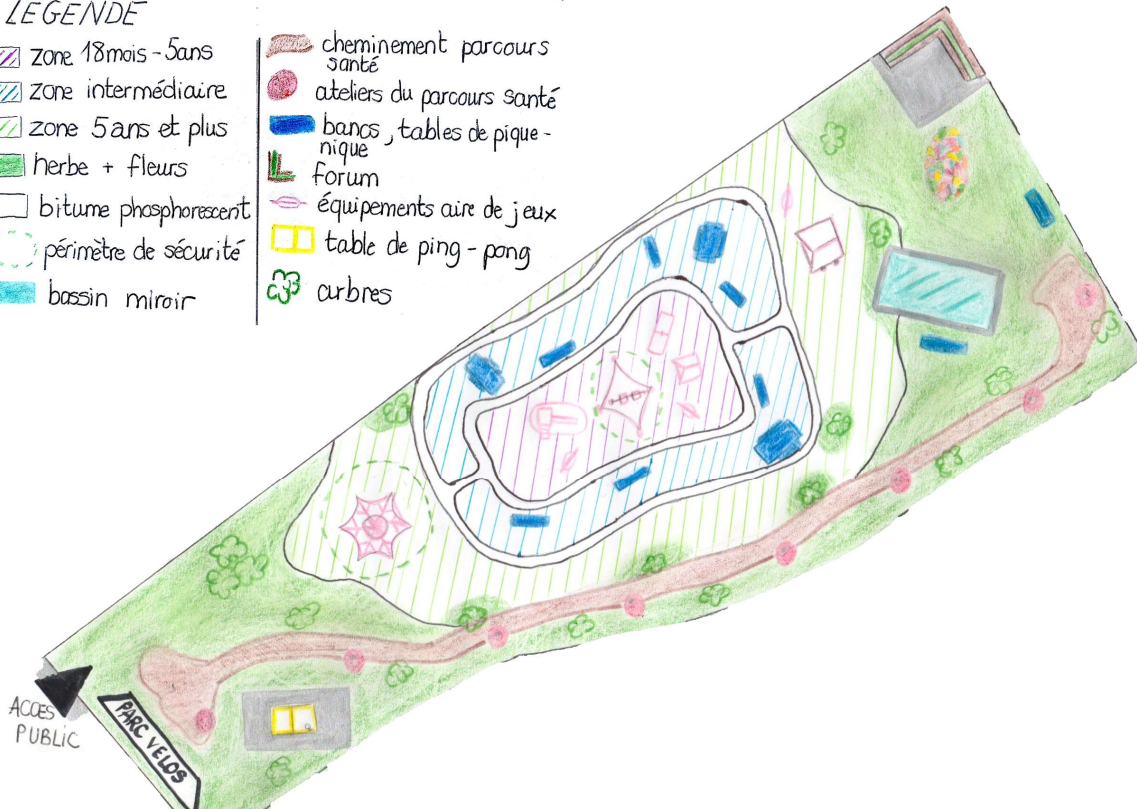


Figure 33 : Schéma de spatialisation de l'aménagement sur le site d'étude - Source : réalisation personnelle

Conclusion

Le défi de réaménager les milieux ruraux en fonction de leurs nouveaux enjeux est désormais une préoccupation majeure des municipalités. En effet, il faut savoir identifier ces enjeux et ne pas les complexifier : la problématique étant bien de savoir les concilier afin d'établir une réponse favorable pour tous.

Dans mon projet, je me suis essentiellement appuyée sur les valeurs, qu'elles soient identitaires, environnementales... pour développer un projet multidimensionnel axé sur la volonté d'amplifier le dynamisme local déjà bien ancré. La problématique choisie étant de créer une zone de partage entre les différentes générations sur un terrain non constructible tout y connectant les projets adjacents de la commune.

Je pense avoir partiellement répondu à la problématique. En effet, je me suis efforcée d'offrir un espace de jeux collectifs pour les enfants, et de détente pour les adultes et jeunes adultes, en mettant de côté les personnes âgées... En effet, l'espace n'a pas été réfléchi pour s'adapter à l'accès de ces dernières. Par ailleurs, j'ai vite été confrontée aux difficultés de la réglementation particulièrement stricte et complexe. De plus, mon projet s'est spécialement associé à celui du RPC, ce qui m'a aussi sûrement éloignée de la problématique de base.

Travailler sur ce projet a pu m'apprendre qu'il fallait y consacrer beaucoup de temps et de réflexion, qu'il fallait décortiquer en profondeur toutes les étapes pour ne rien omettre.

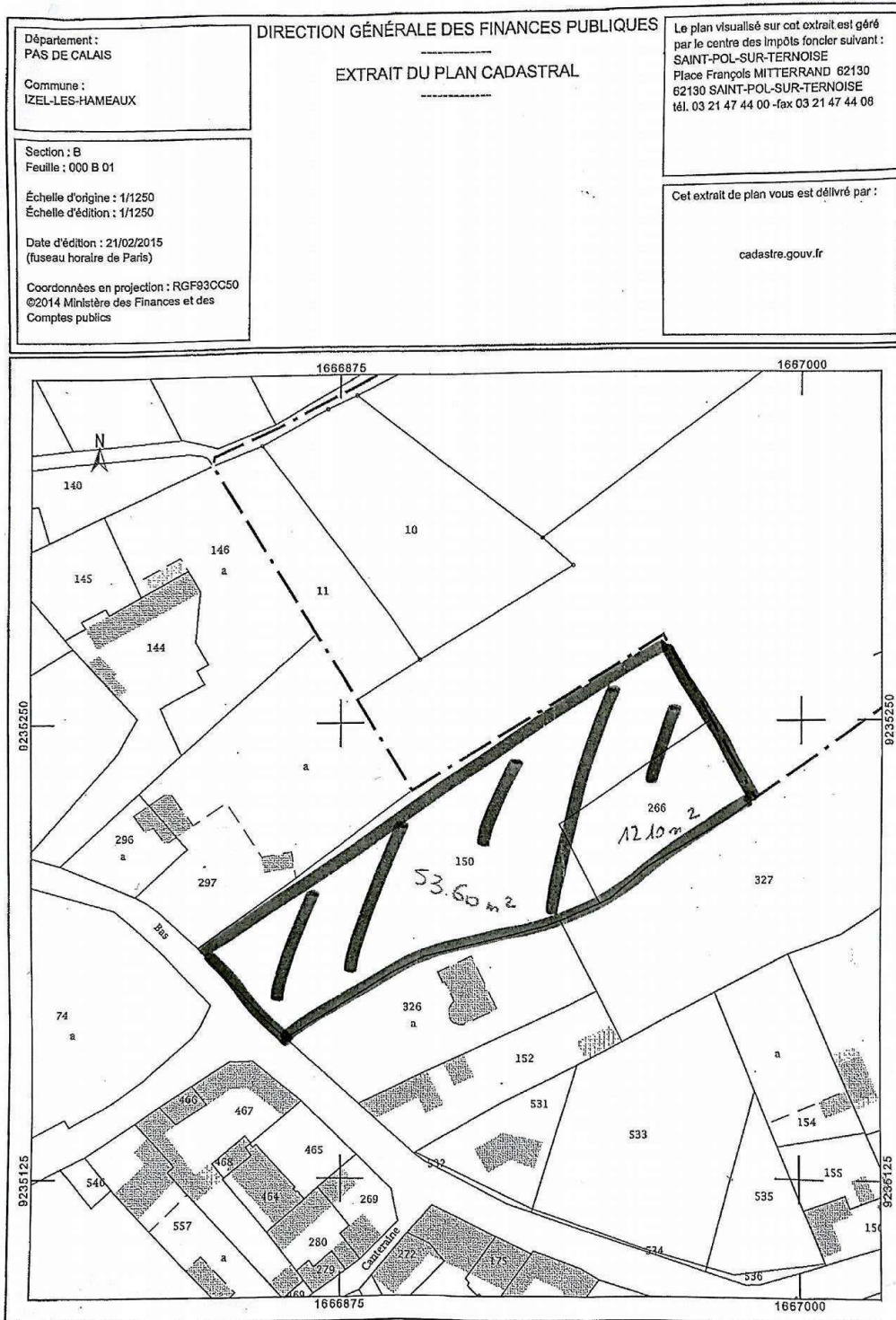
La réflexion sur ce projet m'a exposé la complexité de la diversité des enjeux ruraux actuels, que ce soit en matière de transports, d'accessibilité ou de moyens. Il est vrai qu'il n'est pas facile de trouver une réponse collective à des enjeux si distincts et d'essayer de satisfaire en même temps des usagers très variés.

J'ai pris conscience de la complexité du projet et que pour le finaliser, ce dernier gagnerait à être conduit en équipe pour traiter les aspects environnementaux, juridiques et financiers.

Quoiqu'il en soit, l'objectif principal des espaces ruraux est de développer l'attractivité du territoire et de pouvoir offrir une réponse à l'ensemble de la population en atténuant la dépendance à la ville.

Annexes

Extrait du plan cadastral du site d'étude



Plan du parcours de santé de la ville de Houilles



PARCOURS DE SANTÉ ESPACE JEMMAPES

DISTANCE : 600 m
DURÉE : 30 mn

CONSIGNES D'UTILISATION

Les équipements sont destinés aux adolescents et aux adultes qui réalisent le parcours à leur rythme et selon leur condition physique.

L'enchaînement des exercices est conçu comme le déroulement d'une séance d'éducation physique avec une phase d'échauffement, une phase d'exercices et une phase de récupération.

Les enfants doivent être sous la responsabilité d'un adulte.

L'utilisation des aires est déconseillée par temps de pluie, de gel ou de neige.



LES DEGRÉS DE DIFFICULTÉ

A chaque atelier, une borne indique schématiquement la nature de l'exercice, le degré de difficulté et le nombre souhaitable de répétitions selon l'utilisation souhaitée : sportive ou familiale.

facile



moyen



difficile



**EN CAS D'INCIDENT
COMPOSER LE 18 ou LE 112**

En cas de dégradation, merci de prévenir
Les services techniques de la ville de Houilles :
TEL : 01.30.86.37.54

HOUILLES, UNE VILLE À VIVRE
BIEN-ÊTRE ET SANTÉ, UNE PRIORITÉ
DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Le Maire,
Vice-président du Conseil général des Yvelines

L. Bouvier - Houilles - 2019

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER : vers un aménagement de la « lagune » ...

Décembre 2015



Le territoire de la région Nord/Pas-de-Calais bénéficie d'un outil immobilier appelé Etablissement Public Foncier (EPF) créé historiquement pour « recycler » les anciens sites industriels après la fermeture d'activités industrielles notamment sur le bassin minier.

Aujourd'hui, cet outil oriente son action vers les territoires ruraux pour les aider à

améliorer leur cadre de vie ou à racheter de vieilles habitations délabrées avec pour objectif soit de les réhabiliter, soit de les détruire pour économiser du foncier.

L'Atrébatie, partageant cette volonté de réduire la consommation du foncier et aussi d'accompagner les communes à réhabiliter leur patrimoine immobilier, vient de signer une convention avec l'EPF. Ce contrat

permet aux communes de bénéficier d'un soutien technique et financier pour leur projet d'aménagement.

Dans ce cadre, un projet relatif à l'environnement est aujourd'hui en réflexion à Izel. Comme vous le savez, le terrain dit de la « lagune » pose aujourd'hui bon nombre de problèmes tant aux administrés qu'à l'exploitant agricole puisque le terrain recueille une grosse partie des eaux pluviales et usées de la commune.

La commune souhaite procéder à l'acquisition de cette parcelle afin de la dépolluer et de mettre en place un système d'épuration des eaux pluviales (dont certaines sont aujourd'hui chargées en l'absence d'assainissement collectif). Une fois ces travaux solutionnés, elle souhaite aussi étudier la possibilité de mettre en valeur écologiquement le reste du site qui demeurera de toute manière le point bas de la commune.

Par ailleurs, en ayant procédé à l'acquisition, par le biais de l'EPF, de la totalité de la parcelle (6 500 m²), la commune pourrait trouver là l'opportunité de procéder à la réalisation de 2-3 logements sociaux à destination des jeunes ménages ou des personnes âgées de la commune.

**Ce dossier reste à construire.
Vos contributions nous intéressent.**

Fiche de lecture 1 : Le multiusage des espaces ruraux

Date de publication : 1996

Editions : ENITA

Auteurs : Rencontres nationales : interventions d'une liste variée de personnes provenant de milieux sociaux-professionnels différents

Résumé :

L'ouvrage est une retranscription des différentes interventions qui ont eues lieu lors d'une rencontre nationale organisée autour d'un large public (équipe de chercheurs enseignants, ingénieurs, étudiants). Cette rencontre porte sur les multiusages des espaces ruraux. Le débat s'est organisé autour de la question suivante : « comment associer durablement, de manières non concurrentes et autant que possible complémentaires, les usages agricoles, forestiers, cynégétiques, touristiques et sportifs de l'espace, tout en respectant l'environnement. » L'ouvrage s'appuie sur différentes études de cas, qu'ils soient hexagonaux ou exotiques pour tenter de répondre au mieux à cette question, et ce, en s'appuyant sur les particularités de chaque exemple. Il montre qu'il est possible de répondre aux attentes des usagers malgré la pluralité de ces dernières.

Apports pour le projet :

Cet ouvrage a su me conforter sur les idées que j'avais concernant l'aménagement d'un espace rural à reconverter. En effet, il reprend l'importance de devoir concilier les attentes des différents acteurs où chacun a le droit de s'exprimer. Il s'appuie tout particulièrement sur la fonction des habitants à être les principaux maîtres d'œuvre de l'aménagement d'un territoire d'où l'obligation d'étudier la population.

L'ouvrage met en avant le fait que les espaces ruraux sont des secteurs où les enjeux sont nombreux, que ce soit pour des fonctions de production ou des fonctions de service (enjeux écologique, paysager, etc). J'ai donc pu m'appuyer sur les différentes études de cas relatés dans cet ouvrage pour parvenir à construire mon projet en accord avec l'état des lieux.

Fiche de lecture 2 : Le règne des loisirs

Date de publication : 2002

Editions : Editions de l'aube datar

Directeurs d'ouvrage : Armel Huet et Guy Saez

Résumé de l'ouvrage :

L'ouvrage décrit l'importance de la présence des loisirs dans notre société actuelle. Il les définit comme une « réalité sociale » et qu'il s'agit d'un « temps social qui redéfinit tous les autres ». Ce livre montre que le règne des loisirs touche notre quotidien, mais aussi notre citoyenneté, qu'ils s'inscrivent comme porteurs d'une volonté de société plus juste. L'ouvrage s'appuie aussi sur l'obligation des acteurs à être imaginatifs et à collaborer entre eux lorsqu'il s'agit d'aménagement des territoires. L'objectif principal étant de construire une « meilleure régulation de la société culturelle ».

Apports pour le projet :

Cet ouvrage m'a permis d'insister sur le fait de créer une cohérence entre les différentes structures que je voulais implanter sur mon site d'étude. De plus, il m'a aidé à justifier la diversité de mes choix d'aménagement.

J'ai pu apprendre que l'emprise des loisirs pouvait modifier la relation au travail, la rendre plus agréable, mais aussi qu'elle pouvait changer les règles d'appartenance à un groupe et les rendre moins colossales. En effet, mon objectif étant de créer un espace multi-générationnel, l'ouvrage m'a aidé à trouver des solutions pour casser la barrière qui s'établit souvent entre les générations.

Cet ouvrage m'a surtout permis de comprendre que de véritables valeurs peuvent désormais s'établir ou simplement être mises en valeur lors d'un aménagement.

Bibliographie

Le multiusage des espaces ruraux, Rencontres nationales, Editions ENITA, 1996 (93p)

HUET Armel, SAEZ Guy, *Le règne des loisirs*, Editions de l'aube datar, 2002 (235p)

Conseils pour l'aménagement d'un RPC, des espaces publics et de la médiathèque, document provisoire, 2016 (57p)

Convention opérationnelle entre l'EPF NPDC et la commune d'Izel-lès-Hameau relative à l'opération, 2015 (43p)

Textes réglementaires :

Code de la Route Art R110-2 (zone 30)

Code Urbanisme R. 421-19h

Code général des collectivités territoriales L. 2212-2

Article de la voix du Nord concernant l'avancement de projet de RPC, Février 2017 : <http://www.lavoixdunord.fr/117425/article/2017-02-11/projet-de-rpc-huit-communes-unies-autour-d-une-vision-d-avenir>

Diagnostic provisoire du PLUI de l'Atréabie : <https://www.cc-atrebatie.fr/new/wp-content/uploads/2016/03/diagnostic-provisoire-10-12-2015.pdf>

Documentation sur la réglementation pour l'aménagement d'une aire collective de jeux : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Amenagement-d-une-aire-collective-de-jeux>

Pour une implantation et une gestion avisées des aire de sports de plein air en milieu habité : http://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide_cnb_aires_sports_plein_air.pdf

Guide de choix de matériaux pour le sol d'aire de jeux : http://www.intragatine.org/PaysGatine/Portail2/ressources/guide-materiaux/materiaux-revetement/08-La_protection_du_sol_pour_les_aires_de_jeux-guide_materiaux_pays_gatine_2011.pdf

Plan du parcours santé de la ville de Houilles: <http://www.ville-houilles.fr/Cadre-de-vie/Environnement/Le-parcours-sante-de-l-espace-Jemmapes>

Table de Ping-Pong : <http://www.cdld.fr/fiches-produits-cldd/table-de-ping-pong-diabolo/>

Inventaire forestier du Nord-Pas-De-Calais : http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IFN_Publi_2010_Nord-PDC.pdf

Construction d'un bassin miroir : <https://www.rustica.fr/tv/construire-bassin-miroir,8402.html>

Réglementation forum : <http://www.securite-spectacle.org/accueil-public/sieges-bancs-gradins.html>

Principales réglementations des tribunes : <https://fr.doublet.com/principales-reglementations-des-tribunes>

35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37200 TOURS Cedex 3

Sous la direction de :

Sébastien LARRIBE

HEMERY Camille

**Création d'une zone multi-loisirs/multi-générationnelle sur terrain non constructible :
aménagement d'une zone de partage entre les différentes générations.**

Résumé : Consacré à des activités sociales, conviviales, culturelles, ludiques, sportives, touristiques... le loisir est devenu central dans la structuration et l'organisation des sociétés, dans la représentation qu'elles se font d'elles-mêmes. En milieu rural, il est difficile d'y inscrire ces loisirs, tant leur diversité se retrouve déjà en ville. Cependant, les friches ou terrains non constructibles se révèlent être une opportunité pour concevoir des structures accessibles à la commune en terme de moyens et profitables à chacun de ses habitants.

A travers ce projet individuel, il a été montré que, malgré les limites, il était possible d'associer multi-loisirs à une multi-génération, et ceci, dans un espace à reconquérir.

Mots Clés : multiusages, multi-générationnel, multi-loisirs, partage, aménagement

Localisation géographique : Hauts-De-France, Pas-De-Calais (62)

DAE3 Pind
2016-2017